

## Délit de solidarité : vif échange entre Soazig Quéméner (Marianne) et Jean-Sébastien Ferjou (Atlantico)



"Aucun Etat de droit ne se porte bien lorsqu'on confond le droit et la morale", a estimé Jean-Sébastien Ferjou sur LCI.

Chaque vendredi, "le Débat de LCI" fait s'affronter Soazig Quéméner, rédactrice en chef politique à Marianne, et Jean-Sébastien Ferjou, fondateur d'Atlantico.fr. Cette semaine, l'émission présentée par Arlette Chabot a vu les deux journalistes échanger sur la mauvaise passe dans les sondages d'Emmanuel Macron, sur l'affaire du délinquant multirécidiviste tué par un policier à Nantes, mais aussi par la décision du Conseil constitutionnel sur le "délit de solidarité". Ce dernier thème du débat a été l'occasion d'un vif échange entre les deux journalistes.

Le cofondateur d'Atlantico a en effet estimé que "quand le droit introduit de la confusion, ce n'est jamais bon", tandis que Soazig Quéméner ne voit "aucune confusion" dans le texte.

"Dans quelle mesure peut-on considérer que la fraternité s'applique à quelqu'un ? (...). Le délit de solidarité dont on parlait et les poursuites qui ont pu avoir lieu l'étaient sur des gens qui avaient organisé des espèces de filières, certes, sans contrepartie financière. Où est la logique ? Si les passeurs le font pour des raisons idéologiques ou humanitaires...", a poursuivi Jean-Sébastien Ferjou.

Si pour Soazig Quéméner, "le délit de solidarité était une notion épouvantable", le cofondateur d'Atlantico a insisté sur le fait que juridiquement, cette notion n'existait pas. "C'était du marketing. Personne n'a jamais été poursuivi en France pour avoir aidé une fois quelqu'un. Quand quel cas y-a-t-il eu des poursuites ?", a-t-il insisté.

"Il y avait peut-être des gens qui hésitaient à le faire et qui se disent, "si c'est ponctuel, que j'aide des gens qui ne vont pas bien, je ne risque rien" et c'est important de le dire", a estimé la rédactrice en chef politique de Marianne.